

Décision DEC122214DR11

portant nomination de Ralph GROS

assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5588 au CNRS (décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011) ;

Vu la décision DEC113135INP nommant Jacques DEROUARD directeur de l'unité de recherche n° UMR 5588 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 7 décembre 2011 ;

Considérant que Monsieur Ralph GROS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR12 du CNRS du 10 au 13 avril 2012 et du 8 au 11 mai 2012

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Ralph GROS, IE2
est nommé assistant de prévention dans l'unité du CNRS n° UMR 5588, à compter du 1^{er} juin 2012

Monsieur Ralph GROS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Ralph GROS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 juin 2012

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire